

**MAIRIE DE CESSIEU**3, rue du Revol
38110 CESSIEUTéléphone : 04 74 88 31 76
Télécopie : 04 74 33 21 27
mail : mairie@cessieu.fr**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE****ARRETE DU MAIRE
N° 2024-O-045****ARRETE PROVISOIRE INTERDISANT L'UTILISATION DU PETIT TERRAIN DE FOOTBALL MUNICIPAL
Réensemencement
Du 23/04/2024 au 01/09/2024**

Le Maire de la Commune de CESSIEU (Isère),

Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le petit terrain de football est impraticable en raison du réensemencement, il y a lieu d'interdire son utilisation pour la pratique de toutes activités sportives, du **23/04/2024** au **01/09/2024** inclus.

ARRÊTE

ARTICLE I – le petit terrain de football est interdit d'accès et de pratique de toutes activités sportives en raison du réensemencement du **23/04/2024** au **01/09/2024** inclus.

ARTICLE II – En application de l'article premier, les clubs ne peuvent organiser de matchs d'entraînement, ni de compétition sur ce terrain.

ARTICLE III – Le présent arrêté devra être obligatoirement affiché sur le site.

ARTICLE IV - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ASC FOOT – Mme ROESCH Romane, Co-Présidente de l'association
- L'Agent de surveillance de la voie publique
- Mairie de Cessieu

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à CESSIEU, le 19/04/2024

Le Maire,
Christophe BROCHARD,

